

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27/03/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 27 mars 2024 à 10h30 - Immeuble Horiopolis - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de Monsieur Didier MAU, Président.

PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
M. PESCINA Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE
M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON
M. RECORS Roger, Maire – adjoint de CESTAS
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à M. BILLOUX*)
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE*)
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à Mme BRISSON*)
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC (*procuration à M. SIRDEY*)
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. DURANT*)
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme GANTCH*)

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
M. CHARIER Alain, Conseiller départemental
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payer Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 15 mars 2024 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 28 février 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27/03/2024

Délibération n° DE-0027-2024

Rapporteur : **Mme BOURSEAU**

Objet : **Coopération des Centres de Gestion de Nouvelle Aquitaine – Protection Sociale Complémentaire – Convention de Participation relative aux risque santé et prévoyance – lancement de la consultation et autorisation de signature d'une convention de mandat**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire (PSC) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent, permettant de couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Il précise que compte tenu des obligations réglementaires pesant sur les centres de gestion, qui doivent proposer aux employeurs publics territoriaux des garanties issues de contrats collectifs, le dossier de la PSC a fait l'objet d'une démarche mutualisée au sein de la coopération régionale.

En complément des dispositions fixées par la délibération n° DE-0063-2023 du 13/12/2023, complétée et rectifiée par la délibération n°DE-0012-2024 du 28/02/2024, il s'agit par la présente délibération d'autoriser le lancement de la consultation et d'autoriser la signature d'une convention de mandat avec les CDG de Nouvelle Aquitaine souhaitant mutualiser le lancement de la consultation avec le CDG 33.

Tel que précisé dans la convention jointe en annexe, le processus de consultation est commun entre le mandataire-le CDG 33- et les mandants -les autres CDG volontaires- afin de mutualiser la démarche de couverture des risques et de recherche tarifaire. Pour autant, les conventions de participation seront bien conclues par mandant, c'est-à-dire par chacun des CDG concernés.

A cette fin, il est proposé de conclure une convention de mandat, jointe à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE :

- De valider les termes de la convention de mandat telle qu'elle est jointe à la présente délibération.
- D'autoriser le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde à signer la convention de mandat avec les représentants des Centres de Gestion de Nouvelle Aquitaine, qui ont fait part de leur intention de donner mandat au CDG 33.
- D'autoriser le lancement de la consultation commune concernant le CDG 33, ainsi que pour le compte de l'ensemble des CDG lui ayant donné mandat à cet effet : le CDG 19, CDG 23, CDG 24, CDG 40, CDG 47, CDG 64 et CDG 87.
- D'autoriser le Président à effectuer tout acte en conséquence.

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240327-DE-0027-2024-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27/03/2024

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

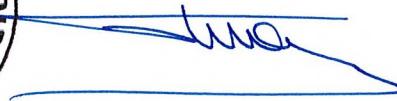
Fait à BORDEAUX, le 27 mars 2024.

La secrétaire de séance,



Chantal GANTCH
Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE

Le Président,



Didier MAU

Président de la Communauté de Communes
MEDOC ESTUAIRE



RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 27 MARS 2024

PUBLIÉE LE :

27 MARS 2024

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240327-DE-0027-2024-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2024